

Image not found or type unknown



Annulation promesse unilateral de vente de terrain

Par **bera**, le **22/12/2010** à **14:38**

Bonjour, nous avons signé une promesse unilatérale de vente pour l'achat d'un terrain. Le délai de rétractation est passé mais nous souhaiterions l'annuler. Un prêt nous a été accordé mais nous ne l'avons pas signé. En effet, si nous l'acceptons, nous allons droit à l'acatastrophe financière malgré que la banque nous déclare que non avec un taux d'endettement à 34%. Peut-on encore annuler cette promesse? Quels sont nos recours? Cordialement